



GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque
 7 ter Esplanade Jouandin
 64100 Bayonne
 Tél. : 05 59 50 13 70
contact@gipdsu-bayonnepaysbasque.fr

Achat de prestations – 2025

A1	Diagnostic mobilité
A2	Bilan d'orientation professionnelle
A3	Analyse de la pratique professionnelle
A4	Des outils numériques pour l'emploi

Date limite de dépôt des offres : MARDI 5 NOVEMBRE 2024 à 12H

1. TYPE DE PROCÉDURE

Objet Le présent achat de prestations s'inscrit dans le cadre de la programmation 2025 du PLIE DU PAYS BASQUE.
 Il est destiné à la mise en place d'actions en faveur des participants pour constituer des étapes dans leur parcours de retour à l'emploi durable.

Mise en concurrence Publication d'un cahier des charges sur le site du GIP DSU
<https://gipdsu-bayonnepaysbasque.fr/>
 + envoi à tous les partenaires locaux susceptibles de répondre + Presse

Délai d'exécution Année 2025

Unité monétaire Euro

Modalités de règlement

- Sur la base des coûts unitaires et du volume des réalisations attesté par l'ensemble des pièces stipulées dans le cahier des charges.
- Par mandat administratif (virement bancaire), sur présentation et validation de facture, ainsi que de la fourniture de l'ensemble des justificatifs précisés dans les critères de paiement du cahier des charges pour le lot indiqué
- Le délai global de paiement est d'environ 30 jours après contrôle des pièces relatives au volume des réalisations et validation de service fait.

Tous les dossiers doivent être envoyés sous forme numérique de façon privilégiée au mail générique du GIP : contact@gipdsu-bayonnepaysbasque.fr

Ou en format papier (voie postale ou en main propre) non agrafé, sans reliure, sans couverture cartonnée ou plastique.

2. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE

LES PIECES DE L'OFFRE (un dossier par prestation) :

- Une réponse technique rédigée selon le plan ci-dessous
- L'acte d'engagement fourni par le pouvoir adjudicateur complété, paraphé et signé
- Le formulaire de déontologie signé

LA REPONSE TECHNIQUE DOIT RESPECTER OBLIGATOIREMENT LE PLAN SUIVANT :

1. Présentation du prestataire (capacités financières, techniques, humaines et professionnelles)
2. Contexte opérationnel
3. Objectifs qualitatifs
4. Critère des publics ciblés par le PLIE
5. Méthodologie proposée
6. Contenu pédagogique
7. Durée et modalité d'organisation (matériel, lieu, nombre de sessions, nombre de participant par session, planning.....)
8. Présentation des intervenants (CV à fournir)
9. Coût

LES PIECES ADMINISTRATIVES à remettre par chaque candidat :

- Pour tous :
 - o Un relevé d'identité bancaire
 - o Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
 - o Un mémoire du candidat reprenant l'ensemble de ses capacités financières, techniques, humaines et professionnelles et celles de ses sous-traitants éventuels
 - o Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés
- Pour les entreprises : un extrait Kbis
- Pour les associations : copie de la publication JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture ; composition du conseil d'administration ; procès-verbal de la dernière assemblée générale.

3. ANALYSE DES OFFRES

Les critères d'analyse suivants sont retenus :

1. **Références et qualifications : 10%**

(Si le prestataire a déjà répondu lors des années précédentes, le PLIE tiendra compte lors de l'instruction de l'évaluation de l'action déjà menée par le prestataire)

2. **Méthodologie : 60%**
3. **Coût : 30%**

Des précisions pourront être demandées au candidat lorsque l'offre n'est pas suffisamment renseignée ou complète.

POINT DE VIGILANCE :

Seul le temps en face à face avec les participants du PLIE pourra faire l'objet d'une facturation. Le temps de préparation en amont et le temps de rédaction des bilans et d'échange avec l'équipe du PLIE devront être inclus dans le coût de la prestation. Le travail administratif ne peut pas faire l'objet d'une facturation.

4. CONDITIONS D'ENVOI OU REMISE DES PLIS

Tous les dossiers doivent être envoyés sous forme numérique de façon privilégiée au mail générique du GIP : contact@gipdsu-bayonnepaysbasque.fr

Ou en format papier (voie postale ou en main propre) non agrafé, sans reliure, sans couverture cartonnée ou plastique

La date limite de dépôt est fixée au MARDI 5 NOVEMBRE 2024 A 12H

Les dossiers qui parviendraient après la date fixée au présent règlement de la consultation ou incomplets ne seront pas pris en considération.

5. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

Les prestations relevant de la présente convention s'inscrivent dans le cadre d'un projet bénéficiant du soutien du FSE+ (Fonds Social Européen).

Dans le cadre des contrôles exercés par les autorités nationales ou européennes compétentes, le prestataire est **susceptible d'être contrôlé sur les plans technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de sa comptabilité**, pour les prestations qu'il aura effectuées. Il s'engage à communiquer les informations et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues, conformément aux demandes émanant des organismes de contrôle habilités.

L'ensemble des documents relatifs à l'intervention du prestataire, rassemblés dans un dossier spécifique, devra être conservé par celui-ci durant **dix ans après le dernier paiement** par le GIP DSU.

Le prestataire s'engage à respecter **l'obligation de publicité** et de communication concernant la participation européenne, selon les dispositions prescrites par les règlements communautaires. En particulier, il fera figurer sur tous les documents produits à l'occasion de la présente convention les logos imposés par l'Europe, ces derniers étant fournis par le GIP DSU et devant être imprimés si possible en couleur.

Le cas échéant, pour les actions d'animation qui le nécessitent, **il assurera également le renseignement et le recueil des feuilles d'émargement, des fiches caractéristiques des participants et des feuilles d'évaluation**. Il transmettra l'ensemble de ces pièces au GIP DSU en fin de mission.

6. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent achat de prestations, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile de la personne publique, soit le Tribunal Administratif de Pau.

LE POUVOIR ADJUDICATEUR - CONTACT :

Sylvie REBIERE-POUYADE - Directrice du GIP DSU de Bayonne et du Pays Basque
7 ter Esplanade Jouandin - 64100 Bayonne
Email : contact@gipdsu-bayonnepaysbasque.fr

POUR TOUTES INFORMATIONS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES :

Corinne Forterre, Directrice opérationnelle du PLIE du Pays Basque
Téléphone : 05 59 50 13 70 – 06 72 17 04 37
7 ter Esplanade Jouandin - 64100 Bayonne
Email : c.forterre@gipdsu-bayonnepaysbasque.fr



GIP DSU Bayonne et Pays Basque

7 ter Esplanade Jouandin

64100 Bayonne

Tél. : 05 59 50 13 70

contact@gipdsu-bayonnepaysbasque.fr

Achat de prestations – 2025

A1	Diagnostic mobilité
A2	Bilan d'orientation professionnelle
A3	Analyse de la pratique professionnelle
A4	Des outils numériques pour l'emploi

Les prestations s'inscrivent dans le cadre du PLIE du Pays Basque.

Le PLIE est un dispositif de proximité qui a pour objectif d'accompagner les personnes ayant besoin d'un soutien individualisé et renforcé pour favoriser leur retour à l'emploi. Il mobilise des moyens qui contribuent à l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi de longue durée, via la mise en œuvre de parcours individualisés vers l'emploi. Sa finalité est de faciliter l'accès et le maintien à l'emploi durable des personnes en insertion sociale et professionnelle, grâce à un programme d'actions pour lever les freins à l'emploi.

Dans une logique de complémentarité avec l'offre de services existant sur le territoire, le PLIE s'adressera donc aux personnes en recherche d'emploi qu'elles soient ou non inscrites auprès du service public de l'emploi, y compris les personnes en activité réduite subie, présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes notamment :

- Demandeur d'emploi
- Bénéficiaire du RSA
- Bénéficiaire de l'AAH
- Résidant QPV
- Habitant ZRR
- Femme
- Jeune de moins de 26 ans non suivi par la Mission Locale
- Personne sous main de justice
- Ressortissant d'un pays tiers hors EEE
- Travailleur indépendant
- Personne inactive

Le PLIE se fixe comme objectifs de tendre vers :

- **Un taux de sorties positives de 50%**. Les types de sorties relevant de cette catégorie sont définis avec l'Etat à un niveau régional puis déclinés et éventuellement adaptés par décision du Comité de pilotage du PLIE. Ils concernent notamment les emplois ou formations de plus 6 mois révolus et les créations d'entreprises.
- Un taux d'accompagnement de **55 % de femmes**
- Un minimum de **25% de participants habitant dans les quartiers prioritaires** de la Politique de la Ville
- Les enjeux de l'égalité femme/homme dans le milieu professionnel et la mixité des métiers sont déclinés de manière transversale dans les actions du PLIE.

Le territoire d'intervention du PLIE correspond à celui de l'agglomération Pays Basque.

L'accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi est au cœur de la démarche d'insertion professionnelle proposée par le PLIE du Pays Basque. Dans ce but, un chargé de mission emploi doit proposer, à chaque participant, un parcours individualisé et renforcé d'insertion professionnelle. Ce parcours se compose de diverses étapes de mobilisation. Les étapes sont complémentaires entre elles. Le chargé de mission emploi reçoit les participants, établit un diagnostic socioprofessionnel de la personne et de son projet professionnel. Un parcours est construit pour permettre un accès à l'orientation professionnelle et/ou à l'emploi.

Les prestations, dont le cahier des charges est ci-après, doivent permettre de faire progresser les participants du PLIE vers l'emploi

LOT A1 : DIAGNOSTIC MOBILITÉ	
Date de début	Notification de la commande
Date de fin	31 décembre 2025
Contexte opérationnel	Le manque de mobilité constitue un frein à l'emploi pour une partie des participants du PLIE, notamment pour des emplois éloignés du domicile, hors réseau de transport en commun ou avec des horaires atypiques. En outre, afin de sécuriser l'action permis de conduire du PLIE et éviter les abandons en cours de parcours, la mise en place du diagnostic mobilité sera une étape obligatoire pour les participants candidats à l'obtention du permis de conduire. La finalité est de lever les freins en termes de mobilité pour accéder à un emploi et une formation
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux participants de lever les obstacles à la recherche d'emploi - Accompagner les participants vers l'autonomie en termes de mobilité, en favorisant la découverte et l'utilisation de l'offre de transports sur le territoire et en sécurisant les parcours de formation code et permis de conduire. - Faire un repérage des freins à la mobilité
Public ciblé	- Participants du PLIE
Modalités opératoires attendues	Diagnostic sur une ½ journée
Cahier des charges de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation des compétences individuelles de mobilité des participants • L'élaboration concertée de solutions de déplacements adaptées aux participants
Plus-value recherchée par le PLIE	Amener chaque participant à trouver une solution adaptée à sa problématique de mobilité
Conditions obligatoires des organismes postulants	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience dans le domaine de la mobilité - Disposer d'un lieu pour accueillir les participants du PLIE
Lieu d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - En présentiel - Territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
Caractéristique du prix	Coût par diagnostic 10 diagnostics maximum sur l'année
Appréciation du prix	Le prestataire devra obligatoirement fournir avec la facture une feuille d'émargement par atelier comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Date, nom, prénom, signature de l'intervenant - Date, nom, prénom, signature des participants - Diagnostic final faisant apparaître les résultats obtenus et un relevé de situation des démarches réalisées pour accompagner à une mobilité durable, bilan contresigné par le participant (avec date, nom, signature de l'intervenant et du participant) et transmis au PLIE. L'OPÉRATEUR S'ENGAGE DANS SA PROPOSITION À INCLURE LE PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION, c'est-à-dire assurer l'égalité de traitement à tous les publics et être acteurs de la lutte contre les discriminations. ATTENTION : LES CRITÈRES DE PAIEMENT DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS DE FAÇON EXACTE SOUS PEINE DE NE PAS POUVOIR OBTENIR LE FINANCEMENT PRÉVU MÊME SI L'ACTION A ÉTÉ RÉALISÉE.

LOT A2 : BILAN D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	
Date de début	Notification de la commande
Date de fin	31 décembre 2025
Contexte opérationnel	Un bilan d'orientation professionnelle permet de valider un parcours de réorientation et/ou de retour à l'emploi. Certains participants sont dans l'incapacité de se positionner sur un projet professionnel ou n'ont pas une vision suffisante des capacités et compétences qu'ils peuvent mobiliser pour la recherche d'emploi durable.
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Dégager des pistes de projets réalisables en fonction des attentes de la personne et du marché de l'emploi et /ou de la formation professionnelle - Émettre deux, voire trois hypothèses d'orientation et/ou de reconversion professionnelle réalisables - Identifier les acquis et les compétences transférables et les traduire dans un objectif professionnel - Les enjeux de l'égalité femme/homme dans le milieu professionnel et de la mixité des métiers doivent être pris en compte dans les bilans.
Public ciblé	- Participants du PLIE
Modalités opératoires attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Présence obligatoire du ou des intervenant(s) en continu - Si collectif, il doit s'agir d'un groupe dédié PLIE - Volume pour l'année : 50 bilans individuels maximum
Cahier des charges de mise en œuvre	<p>La réalisation de bilans d'orientation doit comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'analyse du parcours de formation professionnelle et des expériences extraprofessionnelles - L'analyse des motivations professionnelles et personnelles face à l'emploi (notamment en tenant compte des contraintes de la personne) - La définition de l'environnement et conditions de travail adaptés à la personne - Le recensement des compétences acquises et transférables, des aptitudes.... - La définition d'<u>hypothèses</u> d'orientations professionnelles - La réalisation d'un entretien tripartite avec la référente de parcours et le-la participant-e formalisé par la remise de la synthèse écrite du bilan <p>Sur la base du travail réalisé, les référents de parcours PLIE devront avoir les outils pour poursuivre l'accompagnement vers l'emploi.</p> <p>Les prestataires décriront précisément la <u>methodologie</u> proposée et décomposeront les différents <u>temps de l'action</u> : durée de l'action, temps d'accompagnement individuel, temps de travail en ateliers collectifs, proposition de plan du bilan... Ils devront tenir compte, dans le choix des méthodes, des difficultés du public à la lecture et l'écriture.</p> <p>Concernant le public femme, les bilans devront envisager également les métiers en tension et /ou traditionnellement masculins.</p>
Plus-value recherchée par le PLIE	<ul style="list-style-type: none"> - Du point de vue du participant : lui donner des perspectives dynamiques d'évolution - Du point de vue des référents PLIE : leur donner des outils et analyses pour poursuivre l'accompagnement.
Conditions obligatoires des organismes postulants	<ul style="list-style-type: none"> - Formateurs, psychologues du travail avec expérience du bilan de compétences et de l'orientation professionnelle - Locaux adaptés sur le territoire de la CAPB et références sur des actions similaires ou proches
Lieu d'intervention	- Territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
Caractéristique du prix	Coût par bilan individuel 50 bilans individuels maximum sur l'année
Critères de paiement	<p>Le prestataire devra fournir, avec la facture, pour chaque participant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse du bilan contresignée par le participant (avec date, nom, prénom du participant et du référent PLIE et du prestataire) - Fiche d'émergence faisant apparaître avec mention des temps de collectif ou d'individuel et date, nom, prénom, signature de l'intervenant et du participant <p>Un émergence à hauteur de 80% de la réalisation conforme à l'offre du candidat pourra justifier du versement de l'intégralité du forfait.</p> <p>L'OPÉRATEUR S'ENGAGE DANS SA PROPOSITION À INCLURE LE PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION, c'est-à-dire assurer l'égalité de traitement à tous les publics et être acteurs de la lutte contre les discriminations</p> <p>ATTENTION : LES CRITÈRES DE PAIEMENT DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS DE FAÇON EXACTE SOUS PEINE DE NE PAS POUVOIR OBTENIR LE FINANCEMENT PRÉVU MÊME SI L'ACTION A ÉTÉ RÉALISÉE.</p>

LOT A3 : ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
Date de début	Notification de la commande
Date de fin	31 décembre 2025
Contexte opérationnel	Les chargés de mission du PLIE ont en charge l'accompagnement renforcé de 70 à 80 participants en moyenne dans leur file active. Certains participants sont dans des problématiques communes et récurrentes qui peuvent nécessiter un regard extérieur quant à leur appréhension.
Objectifs qualitatifs et quantitatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Interroger la question de la posture professionnelle de l'accompagnement - Avoir un espace de parole et aborder les difficultés, les questionnements rencontrés dans leurs pratiques - Développer des habilités à savoir analyser sa pratique
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Chargés de Mission Emploi du PLIE
Modalités opératoires attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Une demi-journée (3 heures) tous les deux mois - Séances collectives
Cahier des charges de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir l'équipe de référentes - Horaires adaptés au fonctionnement du PLIE
Plus-value transversale recherchée par le PLIE	De façon transversale, les objectifs doivent aussi participer à une cohésion d'équipe et permettre de développer des modalités de coopération et permettre l'amélioration des pratiques professionnelles.
Conditions obligatoires des organismes postulants	Consultant avec une expérience avérée dans les études de cas et analyse de la pratique professionnelle.
Caractéristique du prix	Coût par session d'intervention 6 séances maximum sur l'année
Critères de paiement	<p>Le prestataire devra fournir pour chaque session la facture avec la fiche d'émargement comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date, nom, prénom, signature de l'intervenant - Date, nom, prénom, signature du RIE. <p>L'OPÉRATEUR S'ENGAGE DANS SA PROPOSITION À INCLURE LE PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION, c'est-à-dire assurer l'égalité de traitement à tous les publics et être acteurs de la lutte contre les discriminations</p> <p>ATTENTION : LES CRITÈRES DE PAIEMENT DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS DE FAÇON EXACTE SOUS PEINE DE NE PAS POUVOIR OBTENIR LE FINANCEMENT PRÉVU MÊME SI L'ACTION A ÉTÉ RÉALISÉE.</p>

LOT A4 : DES OUTILS NUMERIQUES POUR L'EMPLOI

Date de début	Notification de la commande
Date de fin	31 décembre 2025
Contexte opérationnel	La recherche d'emploi nécessite la maîtrise des outils numériques : adresse électronique, navigation internet, mise en ligne de CV, lettre de motivation, etc.... Or, certains participants ne disposent pas des pré-requis en la matière.
Objectifs qualitatifs	<p>Une plus grande autonomie des participants dans leur recherche d'emploi grâce à l'outil informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être plus à l'aise avec la navigation internet (utilisation et navigation web) - Maîtriser les bases de la bureautique (créer une lettre de motivation, un document word, création de stockage de documents... tous les outils qui permettent de candidater) - Prospection des offres en lien avec l'outil informatique et postuler sur un site web
Public cible	- Participant du PLIE
Modalités opératoires attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier en collectif - Maximum 6 participants par atelier - Un ordinateur par participant - Présence d'un formateur obligatoire en continu à chaque atelier - Rythme des ateliers hebdomadaires ou bimensuels tout au long de l'année
Plus-value transversale recherchée par le PLIE	L'utilisation des outils numériques ne doit pas être un frein à la recherche d'un emploi.
Compétences requises des organismes postulants	<ul style="list-style-type: none"> - Les CV des candidats devront être joints à la réponse - Locaux et matériel informatique pour chaque participant
Lieu d'intervention	- Territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
Caractéristique du prix	Coût par atelier Maximum 40 ateliers sur l'année
Critères de paiement	<p>Le prestataire devra obligatoirement fournir avec la facture une feuille d'épargne par atelier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date, nom, prénom, signature de l'intervenant - Date, nom, prénom, signature des participants <p>L'OPÉRATEUR S'ENGAGE DANS SA PROPOSITION À INCLURE LE PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION, c'est-à-dire assurer l'égalité de traitement à tous les publics et être acteurs de la lutte contre les discriminations</p> <p>ATTENTION : LES CRITÈRES DE PAIEMENT DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS DE FAÇON EXACTE SOUS PEINE DE NE PAS POUVOIR OBTENIR LE FINANCEMENT PRÉVU MÊME SI L'ACTION A ÉTÉ RÉALISÉE.</p>